RAPPORT
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
GESTION DES DECHETS
2020

Table des matières

1 Les indicateurs techniques 3

1.1 Territoire desservi 3

1.2 Les compétences de collecte 4

1.3 La prévention des déchets 5

1.3.1 Le compostage : 5

1.3.2 L'éducation à l'environnement 5

1.4 La communication 5

1.5 L'organisation de la collecte des déchets 6

1.5.1 Moyens humains 6

1.5.2 Moyens matériels 7

1.6 Le bilan de la collecte 8

1.6.1 L'évolution des tonnages depuis 2018 8

1.6.2 Nombre de tournées : 10

1.6.3 La répartition des points de collecte : 10

1.6.4 Les fréquences de collecte : 10

1.6.5 La consommation de carburant 11

2 Les indicateurs économiques et financiers 11

2.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 11

2.2 La redevance spéciale 11

2.3 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 11

2.4 Le montant annuel de participation au syndicat de traitement SICTOBA 11

2.5 Le bilan financier 12

2.6 Le financement du service public 12

2.6.1 La nature des charges tous flux confondus 12

2.6.2 Focus sur la répartition des charges par flux 12

2.6.3 Le financement du service par flux 13

2.6.4 Le cout aidé € HT des différents flux ramenés à l'habitant 13

2.6.5 Le cout des différents flux ramenés à la tonne 13

2.6.6 L'évolution des coûts 13

1 Les indicateurs techniques

1.1 Territoire desservi

La communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, créée depuis le 1e janvier 2014, est issue de la fusion de 3 communautés de communes : communautés de communes du Pays des Vans, du Pays de Jalès, des Cévennes Vivaroises à l'exception de la commune de Sablières, plus deux communes isolées Beaulieu et Saint-André-de-Cruzières, soit au total 15 communes.

Au 1er Janvier 2020, la communauté des communes du Pays des Vans en Cévennes regroupe 15 communes : Les Assions, Banne, Beaulieu, Berrias-et-Casteljau, Chambonas, Gravières, Malarce-sur-la-Thines, Malbosc, Montselgues, Saint-André-de-Cruzières, Sainte-Marguerite-Lafigère, Saint-Paul-Le-Jeune, Saint-Pierre-Saint-Jean, Les Salelles, Les Vans.

Le territoire représente un habitat rural dispersé avec quelques concentrations dans les bourgs, la plus forte étant localisée dans la ville centre des Vans.et représente à elle seule près de 29% de la population.

Communes	Nombre habitants(INSEE 2020)
Banne	666
Beaulieu	498
Berrias-et-Casteljau	762
Chambonas	905
Gravières	474
Les Assions	740
Les Salelles	366
Les Vans	2672
Malarce-sur-la-Thines	244
Malbosc	145
Montselgues	82
Saint-André-de-Cruzières	464
Saint-Paul-le-Jeune	970
Saint-Pierre-Saint-Jean	145
Sainte-Marguerite-Lafigère	107
Total	**9 240**

Le territoire dessert une population de 9240 habitants

1.2 Les compétences de collecte

La communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes a la compétence collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. La collecte est réalisée en régie par les agents intercommunaux.

Le traitement est délégué au SICTOBA Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Basse Ardèche ainsi que la collecte du Verre.

	COMPETENCES	CDC	CDC	SICTOBA
MODE DE COLLECTE		Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre
	Points de regroupement	✓	✓	✓
	PAV point d'apport volontaires			✓
	Déchetterie			✓

L'ISDND, site d'enfouissement des ordures ménagères, ouverte depuis 1976, située à cheval sur les communes de Grospierres et Beaulieu a accueilli à la mi-septembre 2020 les dernières tonnes de déchets ultimes car sa capacité maximale a été atteinte. Un quai de transfert a été construit pour accueillir l'ensemble des déchets collectés afin de les réorienter vers leurs exutoires. Les emballages et papiers collectés en mélange sont transférés vers le centre de tri PAPREC à Nîmes.

Les ordures ménagères sont évacuées vers l'ISDND de Donzère dans la Drôme dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle unité de tri et valorisation à Lavilledieu.

La collecte du territoire se fait en points de regroupements pour les ordures ménagères et tri sélectif et en colonne aérienne pour le verre.
2 déchetteries accueillent les déchets des particuliers et sont ouvertes aux professionnels.
Elles sont situées à Beaulieu et aux Vans.
1 aire de dépôt des déchets verts est située sur le territoire du pays des Vans à Chambonas.

Source : SICTOBA

La redevance spéciale :

La communauté de communes a mis en place la redevance spéciale obligatoire depuis 2013 auprès des professionnels de son territoire.

Selon délibération prise annuellement, elle fixe les tarifs pour la collecte des déchets des professionnels et des campings.

La collecte du carton :

La collecte des cartons bruns ne concerne que les professionnels du territoire. Depuis la mise en place du quai de transfert du SICTOBA sur Beaulieu, il n'y a plus de possibilité de quantifier cette collecte, de l'ordre de 136 tonnes en 2019.

Notions de vocabulaire:

Le service gestion des déchets collecte une partie des déchets ménagers et assimilés (DMA). Ce sont les déchets des ménages et des déchets des activités économiques pouvant être collectés sans sujétion technique particulière eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (art. L2224-14 du Code général des collectivités territoriales), tels que déchets des entreprises (artisans, commerçants, campings…) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Toutefois, on ne prend pas en compte les déchets apportés en déchetterie, qui sont collectés par le SICTOBA . Le service collecte donc les OMA ordures ménagères assimilées et la collecte sélective CS.

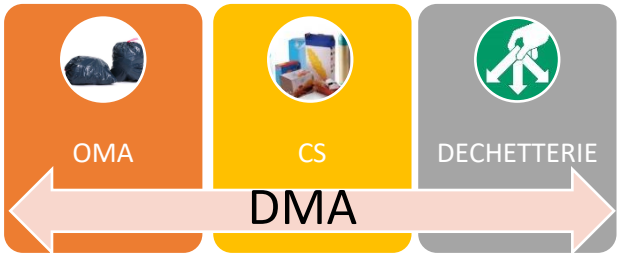

1.3 La prévention des déchets

La communauté de communes travaille avec le SICTOBA sur la thématique prévention. Plusieurs actions ont été menées sur le territoire en 2020. L'ensemble de ces actions va venir construire le PLPDMA Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, porté par le SICTOBA.

1.3.1 Le compostage :

Individuel et collectif, il permet la réduction des déchets en écartant les déchets organiques ou biodéchets de la poubelle d'ordures ménagères.

Le compostage de quartiers est en développement sur le territoire.

1.3.2 L'éducation à l'environnement

Les interventions du SICTOBA auprès des scolaires du territoire sont récurrentes, toutefois la situation sanitaire en 2020 a fortement réduit cette action.

1.4 La communication

Afin de tenir informée la population pendant la crise sanitaire, une page Facebook a été créé. Les informations concernant le maintien du service essentiel à la population ont été diffusées et relayées par la presse locale.

1.5 L'organisation de la collecte des déchets

1.5.1 Moyens humains

Le service de gestion des déchets ménagers est un service du pôle technique et environnement de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes. Il est composé d'une équipe de 6 à 11 personnes, en fonction de la saisonnalité.

Données ressources humaines	2019	2020
Arrêts maladie (nombre de jours)	117	124
Accident du travail (nombre de jours)	60	49
Longues maladies (agents)	3	2

.

.

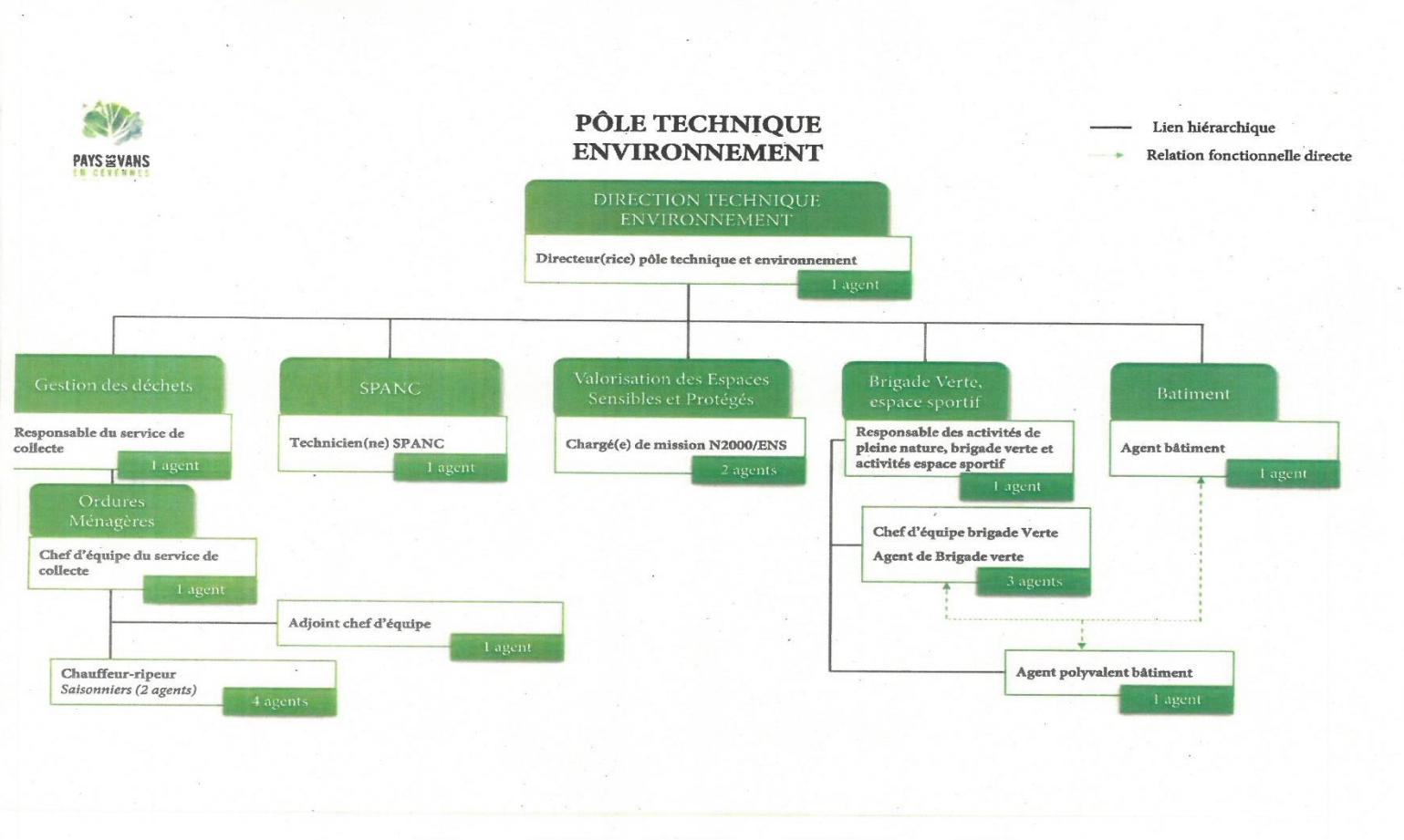

1.5.2 Moyens matériels

Le service a été réuni fin 2019 au sein d'un même bâtiment situé dans la zone d'activité des Avelas à Banne (07460).

Les équipes ont intégré un bâtiment neuf de près de 430m² comprenant une zone de vie, un hangar, et une aire de lavage.

Les équipes ont à disposition des camions de collecte.

Marque Porteur	Marque Benne	Tonnage	Immatriculation	Date de mise en circulation	Kilométrage
RENAULT	FAUN	12 T	AV 121 BY	16/06/2010	209 035
RENAULT	FAUN	12 T	6695 PH 07	06/04/2001	/
MITSUBISHI	PB environnement	3,5 T	6539 QJ 07	23/07/2007	113 389
RENAULT	FAUN	19 T	8110 QA 07	19/07/2005	249 127
RENAULT	FAUN	16 T	EX 487 QN	28/05/2018	62 035
RENAULT	FAUN	12 T	AX 608 SZ	30/07/2010	190 234
Jumper			DW 377 WE	02/2020	14 890

Afin de renouveler le parc vieillissant, un marché public d'acquisition de véhicule de collecte des déchets a été lancé fin 2020. Un camion 19 tonnes a été commandé.

La collecte du territoire se fait en points de regroupements de bacs de différentes capacités de 660 litres à 1100 litres. La société CONTENUR est titulaire du marché de fourniture, lancé en octobre 2020, pour une durée de 3 ans.

1.6 Le bilan de la collecte

Le service gestion des déchets est compétent dans la collecte du flux des ordures ménagères et du flux des emballages et papiers.

La collecte du verre est assurée par le SICTOBA .

1.6.1 L'évolution des tonnages depuis 2018

Si la tendance entre 2018 et 2019 montrait de façon positive, un geste du tri adopté, la tendance entre 2019 et 2020 indique le contraire. Pour la production d'ordures ménagères, on peut noter une augmentation des tonnages produits qui peut être corrélé à l'augmentation de la population liée au confinement.

EVOLUTION DES TONNAGES	2018	2019	2020
COLLECTE SELECTIVE	532	616	616
ORDURES MENAGERES	2585	2301	2485

+ 16% STABLE -12% + 8%

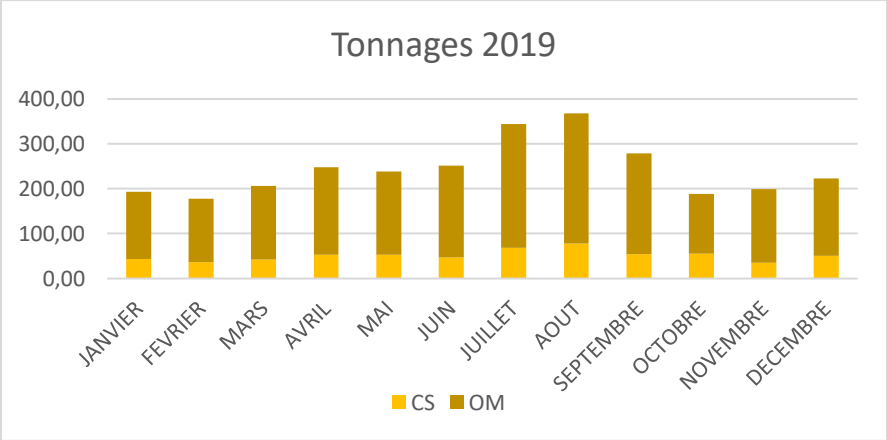

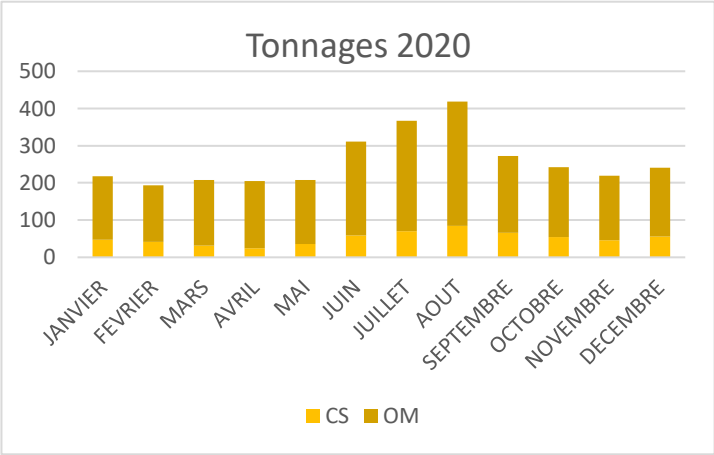

	2019		2020	
	OM	**CS**	**OM**	**CS**
JANVIER	**150,33**	**43,08**	170,06	47,84
FEVRIER	**141,41**	**35,94**	151,22	42,10
MARS	**163,80**	**42,92**	176,42	31,20
AVRIL	**195,31**	**52,78**	180,30	24,44
MAI	**186,00**	**52,76**	171,76	35,94
JUIN	**203,42**	**47,56**	251,84	58,59
JUILLET	**275,56**	**69,06**	296,04	70,87
AOUT	**290,49**	**77,96**	333,68	84,78
SEPTEMBRE	***224,43***	**53,98**	*207,45*	**65,33**
OCTOBRE	***132,83***	**55,46**	*187,59*	**54,16**
NOVEMBRE	***165,09***	**34,68**	*173,94*	**45,91**
DECEMBRE	***172,39***	**50,2**	*185,03*	**55,59**
TOTAUX	***2 301,06***	**616.38**	***2 485,33***	**616,76**

On remarque que l'augmentation des tonnages s'est faite dès mars 2020, puis un pic sur 3 mois en juin juillet et aout, contrairement à 2019, essentiellement dû à la situation sanitaire et au confinement de la population.

Données Ademe 2019	Ordures ménagères Kg/an/habitant	Collecte sélective Kg/an/habitant	Collecte Verre Kg/an/habitant
Ratio national	249	50	32
CCPVC	269	7	7

Ordures ménagères tonnes	Collecte sélective tonnes	OMA+ CS tonnes	DMA avec déchetterie tonnes	Ratio CCPVC kg/hab	Ratio national Kg/hab
2485	616	3101	5488*	594	525

*hors gravats

La production territoriale de DMA reste supérieure à la moyenne nationale de 525kg/habitant (source Ademe 2019).

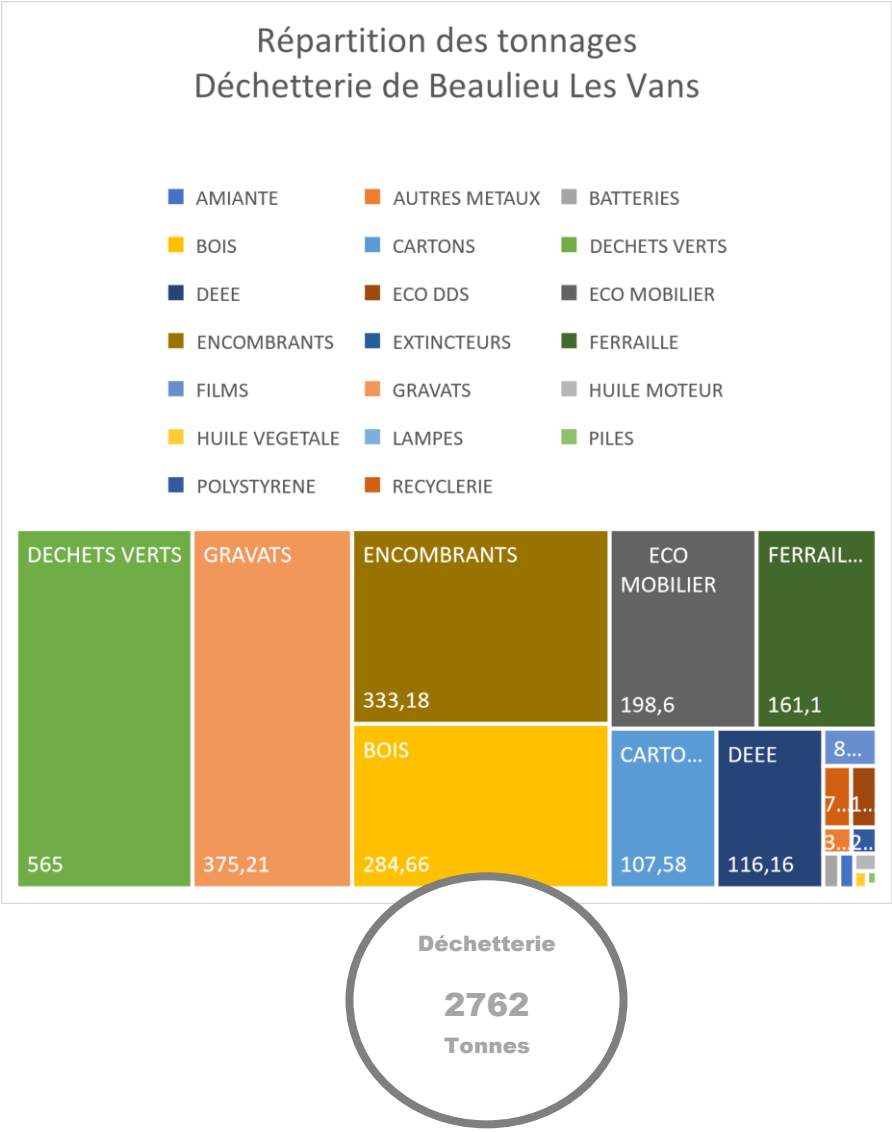

1.6.2 Nombre de tournées :

SAISON	OM	CS	CARTON
	TOURNEE 1	TOURNEE 4	TOURNEE 6
	TOURNEE 2	TOURNEE 5	
	TOURNEE 3		
HORS SAISON	OM	CS	CARTON
	TOURNEE 1	TOURNEE 3	TOURNEE 4
	TOURNEE 2		

5 camions de collecte sont nécessaires en saison d'été, seulement 3 en hors saison.

1.6.3 La répartition des points de collecte (données 2019):

Insee 2020		Points de collecte	ratio /habitant
Banne	666	31	21
Beaulieu	498	11	45
Berrias-et-Casteljau	762	15	50
Chambonas	905	33	27
Gravières	474	25	19
Les Assions	740	34	22
Les Salelles	366	11	33
Les Vans	2672	98	27
Malarce-sur-la-Thines	244	5	49
Malbosc	145	11	13
Montselgues	82	7	12
Saint-André-de-Cruzières	464	13	36
Saint-Paul-le-Jeune	970	36	27
Saint-Pierre-Saint-Jean	145	7	21
Sainte-Marguerite-Lafigère	107	12	9
Total	9 240	349	26

1 point de collecte pour 50 à 70 habitants en zone rurale diffuse*

349 points de collecte recensés pour environ 1200 bacs et desservent 9240 habitants.

La valeur de référence (*données Adelphe et Ecoemballage 2019) indique que l'optimisation du territoire est encore possible.
Fin 2020, des rencontres communales ont été programmées pour réaliser en plusieurs étapes l'optimisation des points de regroupements du territoire.
Un état des lieux a été réalisé sur la commune concernée et des propositions d'améliorations ont été soumises à l'ensemble des communes. La suppression de certains points dangereux ou inutiles est en cours. L'amélioration de certaines plateformes de collecte est programmée.

Ce programme d'optimisation fait l'objet d'un travail sur la période 2020-2026, axe de réflexion du projet de territoire.

1.6.4 Les fréquences de collecte :

CS	Hors Saison	C0,5*	ZONE DE MONTAGNE
		C1	COMMUNES
		C2	LES VANS
	Saison	C1	ZONE DE MONTAGNE
		C2	LES VANS
		C4	LES VANS
OM	Hors saison	C0,5	ZONE DE MONTAGNE
		C1	COMMUNES
		C5	LES VANS
	Saison	C1	ZONE DE MONTAGNE
		C2	COMMUNES
		C6	LES VANS

C0.5* collecte 1 fois tous les 15 jours

C6 collecte 6 jours sur 7

En 2020, la collecte du vendredi soir a été supprimée et 1 jour de collecte en week end a été conservée.

1.6.5 La consommation de carburant

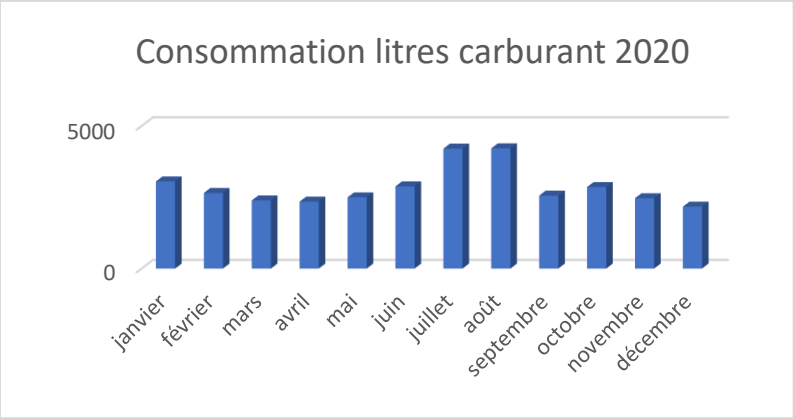

Le suivi des consommations permet non seulement de vérifier l'état du parc véhicules mais aussi en corrélant avec les kilomètres parcourus en tournée et le nombre de points de regroupement sur les communes de vérifier le bon dimensionnement des tournées. Cette perspective fait l'objet d'un axe d'amélioration du service.

34311 litres

42593€ en 2020

Action de compensation 2020 :

Acquisition d'un véhicule à hybridation hydraulique en 2021 pour réduction des gaz à effet de serre et économie de carburant.

2 Les indicateurs économiques et financiers

2.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Le service de gestion des déchets de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale (RS)pour les professionnels.
Le taux de TEOM en 2020 est de 14%

2.2 La redevance spéciale

La redevance spéciale a été minorée pour l'ensemble des professionnels en 2020 avec l'application d'un coefficient COVID 0.6. Le mode de calcul des redevances spéciales des campings évoluent vers un calcul au litrage.

REDEVANCE SPECIALE €	2019	2020
CAMPINGS	41289	45683
PROFESSIONNELS	151153	107036
TOTAL	192442	152719

2.3 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Pour 2020, les principales prestations confiées à des entreprises sont les suivantes :
- Location de véhicules pour le lavage des bacs :10032€
- Carburants 42593€
- Acquisition des EPI 11085€
- Contrat de maintenance et réparation véhicules 69904€
- Nettoyage des locaux 11058 €

2.4 Le montant annuel de participation au syndicat de traitement SICTOBA

2019	2020
769883€	795030€

2.5 Le bilan financier

2020		2020	
Fonctionnement €		Investissements €	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1443689	2279330*	78449	61344

***report de résultat d'exploitation inclu**

2.6 Le financement du service public

Les chiffres présentés sont issus de la matrice des coûts, référentiel Ademe , outil utilisé par la collectivité pour connaitre la répartition exacte des couts du service gestion des déchets. Les charges tous flux confondus sont différentes du bilan financier en raison des correctifs apportés concernant les recettes du SICTOBA et les atténuations de charges.

2.6.1 La nature des charges tous flux confondus

CHARGES TOUS FLUX CONFONDUS €	
Charges de structure	44025,3476
Communication	13512,6798
Prévention	16669,361
Pré-collecte	11930,0592
Collecte	822437,714
Transfert/Transport	150755,502
Traitement des déchets non dangereux	650558,327
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	23147,259
Autres charges	3652,89445
TOTAL CHARGES	1736689,14
TVA ACQUITTEE	25461
Total TTC	1762150,14

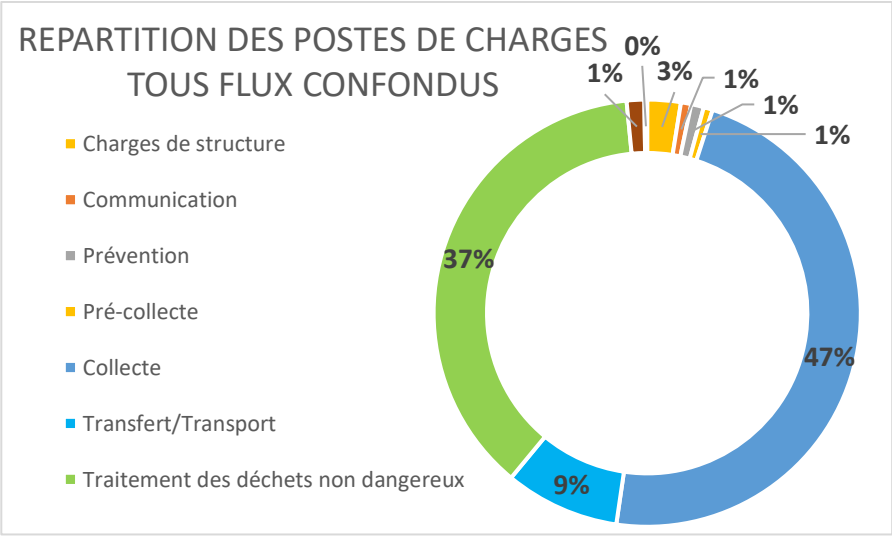

2.6.2 Focus sur la répartition des charges par flux

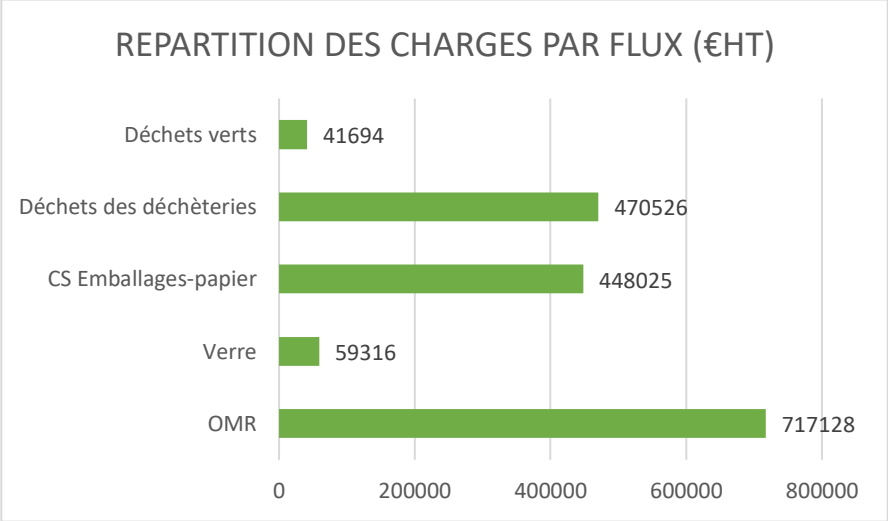

2.6.3 Le financement du service par flux

FINANCEMENT DU SERVICE REPARTITION PAR FLUX €	OMR	Verre	CS Emballages-papier	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Total
Total charges (y compris regroupements)	717128	59316	448025	470526	41694	1736689
Total produits	15911	33063	224285	96504	11733	381496
Coût aidé HT	701217	26252	223740	374022	29961	1355193
Coût aidé TTC	717581	26252	232832	374027	29961	1380654
Total TEOM+RS	1416931	0	0	0	0	1416931

Le financement du service couvre le cout aidé du service public à 103%.

Le cout aidé correspond à l'ensemble des charges dont on déduit les recettes liées à la revente des matériaux, les contributions aux eco organismes et les autres recettes liées à l'activité déchets. Le financement du service correspond aux contributions TEOM et redevance spéciale du territoire.

2.6.4 Le cout aidé € HT des différents flux ramenés à l'habitant

OMR	Verre	CS	Déchets déchetteries	Déchets verts	Total
76€	3€	24€	40€	3€	147€

2.6.5 Le cout des différents flux ramenés à la tonne

OMR	Verre	CS	Déchets déchetteries	Déchets verts
282€/tonne	42€/tonne	363€/tonne	205€/tonne	53€/tonne

2.6.6 L'évolution des coûts

EVOLUTION DES COUTS DU SERVICE TOUS FLUX CONFONDUS €	TOTAL 2019	TOTAL 2020
TOTAL CHARGES HT	1797460	1736689
TOTAL PRODUITS HT	495545	381496
COUT AIDE HT	1301916	1355193
COUT AIDE TTC	1324775	1380654
TOTAL TEOM+RS	1506457	1416931

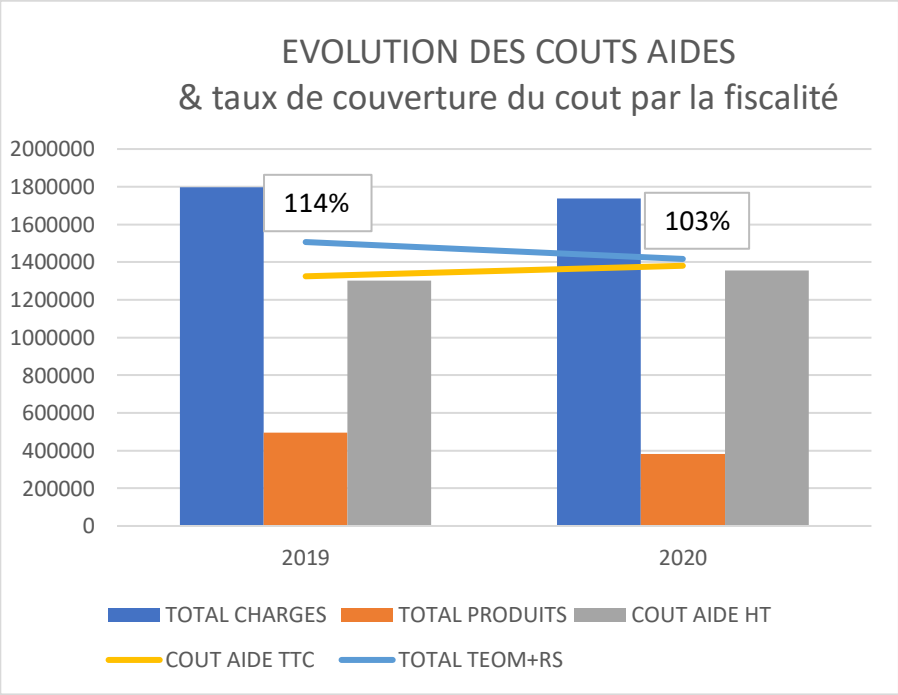

Lexique (Ademe)

Types de déchets

DA : Déchets Assimilés

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières.
Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants…) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

DM : Déchets Ménagers

« Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. »1
Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries. »

DMA: Déchets Ménagers et Assimilés

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

FLUX

Ordures ménagères, verre, déchets verts, cartons, papiers etc…

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

« Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ». Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte. »

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballage et des journaux-magazines. On les nomme aussi CS Collecte sélective ou multi matériaux avec extensions des consignes.

Modes de gestion

Compétence et transfert de compétence

« Aptitude d'une autorité à effectuer certains actes ». « Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales […]. L'article L2224-13 du CGCT autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : « Les communes peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement […] ainsi que les opérations de transport, de tri, ou de stockage qui s'y rapportent ». Les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Régie

« La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au sein des collectivités par les services municipaux, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget.
Il existe trois catégories de régies :
• la régie directe : pour tous les services publics locaux, elle est totalement intégrée aux services communaux, et relève du budget de la collectivité ;
• la régie autonome : elle dispose d'un budget annexe et d'organes propres de gestion ;
• la régie personnalisée : c'est un établissement public placé sous le contrôle de la collectivité mais sous régime comptable privé. »

Prévention et précollecte

Précollecte

« La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement. »

Prévention

« La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement,
soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative). »

Réemploi

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention. »

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

« Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels. »

PAV point d'apport volontaire

Point de collecte avec bornes aériennes ou conteneurs enterrés

Point de regroupement

Regroupement de bacs

Traitement des déchets

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

« Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. »

Refus de tri

« Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.) »

Réutilisation

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. »

Taux de valorisation

« Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée. »

Valorisation

« Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de « valorisation » englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique. »

Financement

RS : Redevance spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. »
Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM(A)), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale. Lorsque la collectivité a recours exclusivement à son budget général, la Redevance Spéciale est obligatoire.

TEOM(A) : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (et assimilées)

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. »

Comptacoût

C'est une méthode d'enregistrement des charges et produits propres à la gestion des déchets, selon un cadre précis, dénommé MATRICE

Amortissements

Intégration de tous les amortissements (Etude, Immobilisations corporelles et incorporelles) dans la matrice.

Charges fonctionnelles

Ce sont les charges non opérationnelles. Elles sont liées à l'existence de la collectivité et permettent d'assurer le fonctionnement du service en terme de : fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générale, les charges courantes de fonctionnement (consommables, carburant, eau, électricité, salaires…), les dépenses liées à la communication, et les charges liées à l'intercommunalité

Charges techniques :

Ce sont les charges directement liées à l'exercice du service par mobilisation des équipements, matériels ou moyens humains.

Cout aide

Ensemble des charges dont on déduit les recettes liées à la revente des matériaux, les contributions aux eco organismes et les autres recettes liées à l'activité déchets.

Matrice

Cadre précis qui régit une méthode d'analyse des flux et des étapes de gestion d'un service de gestion des déchets

Produits :

Recettes

TVA acquittée

C'est le solde entre le montant de la TVA payée par la collectivité et les recettes de TVA ou assimilées

Matrice des coûts

		FLUX DE DÉCHETS					
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets dans déchèteries	Déchets des professionnels	Total
CHARGES – Fonctionnelles	Charges de structure						
	Communication						
	Total fonctionnelles						
CHARGES – Techniques	Prévention						
	Collecte et précollecte						
	Transfert/transport						
	Traitement des déchets non dangereux						
	Total techniques						
	Total charges						
PRODUITS – Industriels	Ventes de produits et d'énergie						
	Prestation à des tiers						
	Autres produits						
	Total industriels						
PRODUITS – Aides	Tous soutiens des sociétés agréées						
PRODUITS – Soutiens	Reprise des subventions d'investissement (= amortissement)						
	Subventions de fonctionnement						
	Aides à l'emploi						
	Total aides						
	Total produits						
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée						
AUTRES INFOS – Contribution des usagers	TEOM						
	REOM						
	Redevance spéciale et facturation usagers						
	Total contributions usagers						
AUTRES INFOS	Contribution des collectivités						
	Total contributions						

Coûts de synthèse issus de la matrice	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets dans déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût complet						
Coût technique						
Coût partagé						
Coût aidé						
TVA acquittée						
Coût aidé TTC						
Montant des contributions						